CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41 Nb. de représentés : 6 Nb. d'absents : 6 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/919 :

Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES): Adhésion 2022

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE MINATCHY Mariot, Paul, NASSIBOU **BRET** Jean Guilaine. Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano), PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), ARAYE Héléna (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS:

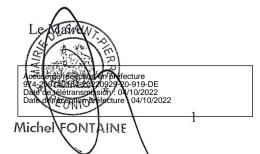
MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.





Affaire n°20/919: Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES): Adhésion 2022.

Direction des Ressources Humaines - Direction des Ressources

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'engagée dans une démarche en matière d'Economie Sociale et Solidaire, la Ville de Saint-Pierre est adhérente au *Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire* (RTES) depuis 2016.

Cette adhésion permet à la Ville la structuration de réseau, le partage des expériences et de prendre connaissance des projets dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) menées par les autres collectivités territoriales adhérentes.

Ainsi, la Ville a accès aux publications du RTES, telles que lettres électroniques, lettres papier trimestrielle, fiches de présentation d'initiatives qui constituent un outil de veille et d'actualité de l'ESS.

Elle participe également à des conférences en ligne.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Ville à ce réseau.

Le montant relatif à cette dépense est fixé à 650,00 euros comprenant les frais d'adhésion – Cotisation 2022.

Le financement de cette mesure est opéré sur la ligne budgétaire 020 6281 11 RE22000057

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER la prise en charge de cette dépense 2022 pour un montant de 650,00 euros.

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

Michel FONTAINE